



CO.P.R.A. 184

COllectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

Siège social : 21 rue de flore 95610 ERAGNY



Le CO.P.R.A. 184 vous présente

ses meilleurs vœux pour 2023

Dernières ACTUALITÉS du projet A104

Le Gouvernement répond à la question écrite d'un sénateur

qui mettait en avant, à la suite du combat du CO.P.R.A.184,
« **l'inadéquation du Prolongement de la Francilienne (projet A104) avec les engagements climatiques de la France** ».

« ...Le Gouvernement partage pleinement les recommandations du Conseil d'Orientation des Infrastructures concernant le prolongement de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval.

Conformément à ses recommandations, les études de l'opération n'ont donc pas été relancées. Le Gouvernement souhaite ainsi privilégier l'optimisation du réseau routier existant et le report des usagers vers les transports collectifs afin de répondre aux enjeux d'amélioration des conditions de circulation sur les axes structurants du nord-ouest de l'Île-de-France ».

<http://www.senat.fr/basile/visioPrint.do?id=qSEQ220902750>

Remarques :

- 1) L'amélioration du réseau routier existant est ce que nous préconisons depuis longtemps (*carrefours dénivelés, passages en souterrain, protections pour les riverains...*). **C'est donc un bon début.**
- 2) Les termes « amélioration » et « optimisation » sont cependant bien vagues. Ils devront être précisés et détaillés lors de notre futur rendez-vous avec le Ministre des transports, à la suite de notre demande d'entrevue...
- 3) Cette réponse n'est pas encore « l'annulation du projet A104 » que nous avons demandée au Président de la République.

www.copra184.org
<https://twitter.com/copra184>



contact@copra184.org
<https://www.facebook.com/CopraA184/info>

Pour un MORATOIRE sur les PROJETS ROUTIERS

Dans le cadre de la révision du SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Île-de-France, environnemental, à l'objectif 2040), nous avons rédigé une contribution, en collaboration avec d'autres associations et collectifs qui combattent aussi des projets routiers (contribution envoyée par mail et voie postale le 30/11/22 à la CNDP – Commission Nationale de Débat Public).

Argument de base, prouvé scientifiquement (ADEME^(*), CEREMA^(**), Autorité environnementale...) que met en avant notre contribution :

La construction de nouvelles routes ne fluidifie jamais le trafic.

Au contraire, cela le densifie jusqu'à engorger ces nouvelles routes, par la création d'un TRAFIC INDUIT (trafic supplémentaire créé par la modification des habitudes des conducteurs, à la suite de l'ouverture de ces nouvelles routes. / Effet « d'aspirateurs à voitures »).

<https://theconversation.com/pourquoi-supprimer-des-autoroutes-peut-reduire-les-embouteillages-171562>

<https://www.cerema.fr/fr/cerema>

D'autre part, la construction de nouvelles routes est en contradiction avec les engagements nationaux et régionaux de réduction : de la pollution atmosphérique, des émissions des gaz à effet de serre et de l'artificialisation des sols, pour tendre vers le « Zéro Emission Nette » (ZEN) et le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

Nous souhaitons donc voir inscrits dans le SDRIF-E :

- 1) Un moratoire sur les projets routiers en Île-de-France.
- 2) L'amélioration des axes routiers existants.
- 3) Le développement des alternatives (fluviale et ferroviaire) au transport du fret par routes.
- 4) L'augmentation d'une offre de transports en commun de qualité (dont le Tram 13 Express qui devrait relier Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy).

Tout cela, sans le projet A104 (Etat) et sans le projet que nous nommons « A104 Bis » (Département).

(*) : ADEME / Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

(**) : CEREMA / Etablissement public, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de Transports.